# BAREME DES HONORAIRES

## TRANSACTION (Honoraires à la charge de l'acquéreur)

-	De 0 € à 50 000 €	9.00 % TTC*
-	De 51 000 € à 110 000 €	7.00 % TTC*
-	De 111 000 € à 180 000 €	6.00 % TTC*
-	De 181 000 € à 210 000 €	5.00 % TTC*
-	De 241 000 € à 300 000 €	4.50 % TTC*
_	Plus de 300 000 €	4.00 % TTC*

<sup>\*</sup> Taux de TVA en vigueur

Avis de valeur verbal : offert

Rapport d'estimation : (nécessaire pour donation, déclaration ISF, déclaration de succession, liquidation de communauté, garantie hypothécaire ou dossier de contentieux ou judiciaire, renégociation emprunt bancaire) : forfait de 150 € TTC

## LOCATION A L'ANNEE

### MANDAT GESTION « REFERENCE » 7,20% TTC •

Un interlocuteur unique Relation exclusive avec les locataires Encaissement des loyers et charges Suivi des réglementations en vigueur Révision annuelle du loyer

Régularisation annuelle des charges locatives et taxes d'ordures ménagères
Restitution du dépôt de garantie suite à l'état des lieux de sortie
Paiement des charges de copropriété au syndic
Virements des loyers mensuellement
Edition de votre compte rendu de gérance

### MANDAT GESTION « PRIVILEGE » 9,70% TTC •

### MANDAT GESTION « SERENITE» 11.70% TTC•

- + Garantie loyers impayés sans limitation de durée Plafonnée à 90 000 €
- + Garantie des réparations locatives jusqu'à 10 000 €
  - + Prise en charge des contentieux

+ Garantie vacance locative (3 mois de loyers couverts hors charges) Jusqu'à 100% après franchise deux mois.

### • Frais administratifs par lot principal en sus de 9,60€ TTC\* mensuel

(Aide à la rédaction de la déclaration des revenus fonciers, suivi sinistres et travaux, réalisation diagnostics, estimation pour ISF...)

#### MANDAT DE LOCATION

Communication (sites internet, panneau, vitrine)
Mise en œuvre de vos diagnostics
Visites et compte rendu
Constitution du dossier (locataire – cautionnaire)

Et. de de celenhilité

Etude de solvabilité

Etat de lieux d'entrée et de sortie (relevé de compteurs)

Charge propriétaire : 9% TTC\* du loyer annuel hors charges Charge loca

Charge locataire: 9% TTC\* du loyer annuel hors charges

Ce barème est plafonné par la loi Alur du 24 mars 2014 et suivant le décret n° 2014-890 du  $1^{\rm er}$  aout 2014

à 11 € le m² loué pour le locataire en zone non tendue soit St Brévin, Corsept, Pornic …Et 13 € le m² loué en zone tendue soit Nantes, St Nazaire – Pornichet

## SYNDIC DE COPROPRIETE

Nous consulter

## LOCATION SAISONNIERE

FNAIM

Honoraires de location : 25 % TTC\* à la charge du preneur 84 € TTC\* de frais de dossier à la charge du preneur.